



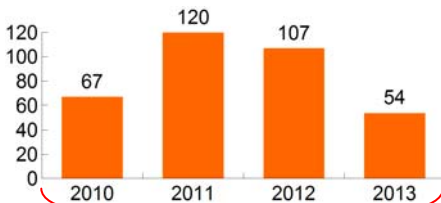
65 Rue Charles de Gaulle
55210 HEUDICOURT
tél : 03 29 89 32 29
fax : 03 29 89 55 90
siell@orange.fr

Horaires d'ouverture du bureau :
du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00
Site Internet : www.siell.fr

IMPORTANT :

Tout abonné est vivement engagé à protéger son compteur contre le gel et à surveiller régulièrement sa consommation :
Un goutte à goutte = 4 litres par heure soit 53 m³ par an
Un filet d'eau (chasse d'eau) = 16 litres par heure soit 140 m³ par an
En cas de départ, n'omettez pas de faire résilier votre abonnement. Tant que le SIELL n'est pas informé d'une demande de résiliation, le titulaire du contrat d'abonnement est redevable des frais d'abonnement et de consommation de l'installation concernée

Historique de consommation



Historique de vos consommations annuelles, dont l'année en cours.

Référence à rappeler : N° du contrat : 9999999
Occupant : DUPONT ROBERT ET MARTINE

N° de votre contrat à rappeler dans toutes vos correspondances avec le Trésor Public et le SIELL

Adresse du lieu desservi : 65 RUE CHARLES DE GAULLE
55210 HEUDICOURT SOUS LES COTES

Adresse du point de consommation où le compteur est localisé

Destinataire de la facture
DUPONT ROBERT ET MARTINE
AVENUE HENRI LAFFON DE LADEBAT
75000 PARIS

N° de facture à rappeler dans toutes vos correspondances.

Facture réelle n° 2013-HE-00-39999 du 24/05/2013

Eau

Période de consommation du 20/09/2012 au 28/03/2013
Abonnement du 01/10/2012 au 31/03/2013

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau **54 m³**

Prix TTC du litre d'eau : 0,00207 €

Montants	
Abonnement	25,51
Consommation	85,99

Total de la facture **111,50**

Somme totale à payer à réception **111,50 €**

JOINDRE IMPERATIVEMENT CE TALON DE PAIEMENT A VOTRE REGLEMENT, IL PERMET DE CONTRÔLER ET D'ENREGISTRER VOTRE PAIEMENT

Tél. de la Trésorerie de Vigneulles : 03 29 89 31 26

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

DUPONT ROBERT ET MARTINE
AVENUE HENRI LAFFON DE LADEBAT
75000 PARIS

Emetteur : S.I.E.L.L.
Références : EAU N° rôle Eau : 3
Etablissement : 07
N° codique : Nature du rôle : 1
N° contrat : 9999999
N° facture : 3999997
Exercice : 2013/3
Date facture : 24/05/2013
Montant : 111,50 euros

à retourner à l'adresse ci-dessous

TRESORERIE DE VIGNEULLES
3 RUE LOUISE COTTIN
55210 VIGNEULLES LES
HATTONCHATEL

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index remnl	Nouvel index	Conso. en m3
9999999	12UA741147	15	28/03/2013	294			348	54
Consommation totale relevée								54

Durée d'abonnement facturée = 1 x 6 mois.

Consommation facturée (m3)

54

Détail de votre facture

	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau					
Abonnement	6 mois	24,17500	24,18	1,33 (5,50%)	25,51
EAU	54 m3	1,07930	58,28	3,21 (5,50%)	61,49
Organismes publics					
Bassin Rhin-Meuse	54 m3	0,07400	4,00	0,22 (5,50%)	4,22
Pollution	54 m3	0,35600	19,22	1,06 (5,50%)	20,28

Votre consommation d'eau facturée

1 x 6 m

Taxes de l'agence de l'eau Rhin-Meuse calculées sur votre consommation d'eau.

Total de votre facture
Montant total à payer

Montant hors taxe de la facture

105,68

105,68

5,82

5,82

111,50

111,50

Commentaires

Montant de la TVA de la facture

Montant toutes taxes comprises de la facture.

Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

RENSEIGNEMENTS : Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné sur le présent acte.

RECLAMATIONS : Si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné sur le présent acte. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant sur l'acte présent. Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.

DIFFICULTES DE PAIEMENT : Si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné sur le présent acte.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321-1 du Code de l'organisation judiciaire, ou de Grande Instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 7600 €).

INFO : Les résultats sur la qualité de l'eau sont affichés en mairie. Le taux de chloration de l'eau respecte les normes du plan Vigipirate.

Tarifs fixés par la délibération n° 08.01.04 du 01/03/2008

Diverses informations complémentaires pouvant vous être utiles.

Informations complémentaires liées au paiement de votre facture

Règlement par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC à ADRESSER IMPERATIVEMENT A LA TRESORERIE DE VIGNEULLES : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller, ni l'agrafer.

Dans votre intérêt, n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez.

Règlement en numéraire à la Caisse du Comptable ou par mandat cash : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis.

Règlement par virement sur le compte de BANQUE de FRANCE de la trésorerie de Vigneulles.

Téléphone : 03 29 89 31 26

RIB : 30001 00172 D5560000000 - clé : 74

Veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable.

Par Internet, en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr – identifiant collectivité : 003841 et la référence de votre facture au Recto (exemple : 2013-HE-00-xxxxx). A l'exception des factures de travaux et de branchement neuf.